



assoconnect

GUIDE COMPLET : LE PAIEMENT EN LIGNE SUR ASSOCONNECT

Vous collectez des adhésions ou des dons, organisez des événements ou vendez des produits ? Vous envisagez de faire tout cela ? Ce guide est fait pour vous : il vous guide dans la mise en place du paiement en ligne pour vous simplifier la vie. Bonne lecture !

SOMMAIRE

1

VOTRE ASSOCIATION DOIT-ELLE PASSER AU PAIEMENT EN LIGNE ?

P.2

2

METTRE EN PLACE LE PAIEMENT EN LIGNE SUR VOTRE PLATEFORME ASSOCONNECT

P.4

3

SUIVRE LES PAIEMENTS ET RÉCUPÉRER LES FONDS COLLECTÉS EN LIGNE

P.7

Conçu avec 

pour les associations utilisatrices d'AssoConnect



1

VOTRE ASSOCIATION DOIT-ELLE PASSER AU PAIEMENT EN LIGNE ?

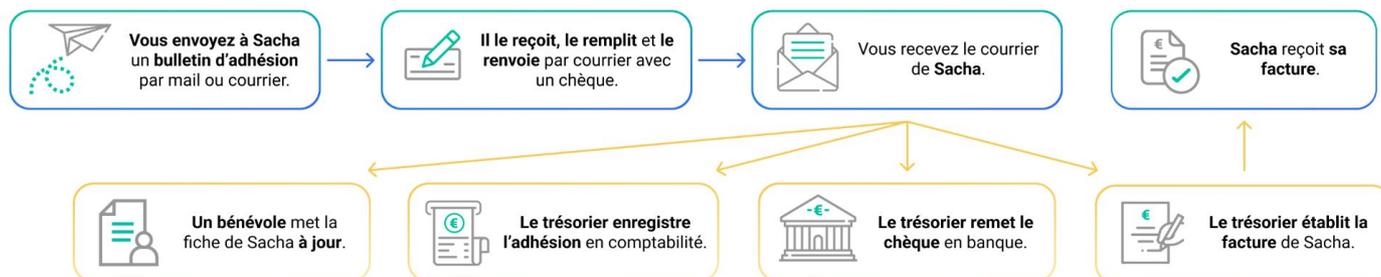
LE PAIEMENT EN LIGNE : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

Le paiement en ligne correspond à la possibilité de payer par carte bancaire, comme quand vous achetez un billet de train sur le site de la SNCF.

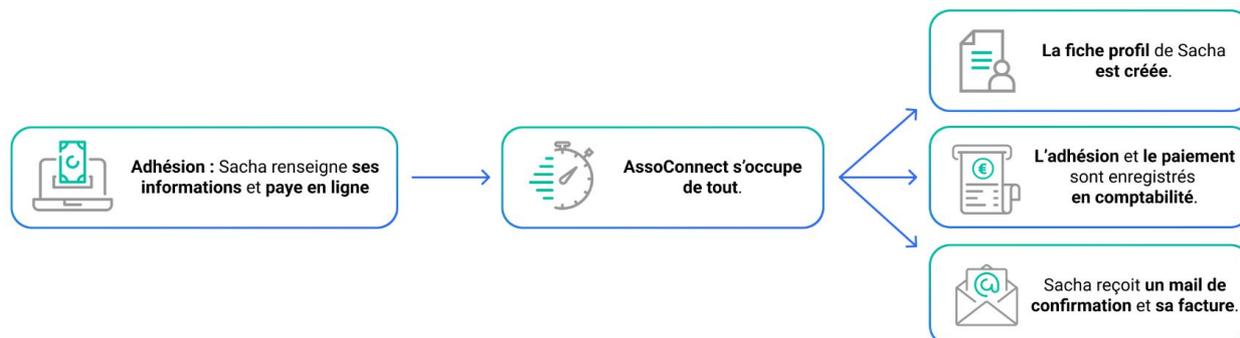
Sur AssoConnect, vous pouvez proposer à vos contacts de payer par carte bancaire leurs adhésions, dons, achats de billets d'événements et achats sur une boutique. Ils arrivent alors sur une page de paiement comme celle-ci, remplissent leurs informations et le tour est joué.

LES BÉNÉFICES DU PAIEMENT EN LIGNE POUR VOTRE ASSOCIATION

Ils sont multiples ! Le paiement en ligne vous fait avant tout gagner du temps. Prenons l'exemple d'une adhésion classique, papier, sans paiement en ligne :



Et avec du paiement en ligne sur AssoConnect :



Outre le gain de temps, le paiement en ligne donne une image moderne de votre association, et sécurise votre trésorerie : finis les impayés !



COMMENT FONCTIONNE LE PAIEMENT EN LIGNE ?

Il repose sur l'encaissement pour compte de tiers.

L'argent payé par CB transite par votre **compte en ligne**, un compte virtuel hébergé par notre prestataire de paiement, et lié à votre compte en banque.

Cet argent vous appartient et est reversé sur votre compte bancaire à votre demande.



LES COÛTS DU PAIEMENT EN LIGNE

Le paiement par CB a un coût, du fait de l'intervention du prestataire de paiement, et du réseau bancaire. Sur AssoConnect, vous choisissez comment gérer ce coût :

Prendre à votre charge les frais de transaction (1,8% + 0,25€/paiement)

Exemple : l'adhérent paye son adhésion à 100€ en ligne. Vous recevez sur votre compte en ligne 97,95€.

Suggérer un pourboire au moment du paiement en ligne

Exemple : lors du paiement de l'adhésion de 100€, un pourboire est suggéré. Le porteur de la carte peut modifier son montant. Vous recevez les 100€ sur votre compte en ligne, le pourboire laissé va à AssoConnect.

Vous pouvez changer le choix entre pourboire et frais à tout moment. Le changement est immédiat.



LA SÉCURITÉ AUTOUR DU PAIEMENT EN LIGNE

Tout d'abord, il y a moins de fraude sur les cartes bancaires (0.059%) que sur les chèques (0.079%)*.

Sur AssoConnect, la sécurité est assurée avec le 3D-Secure. Ce protocole s'assure que la carte utilisée n'est pas volée grâce à un SMS ou une vérification sur l'application bancaire.

Par ailleurs, la loi se place du côté du payeur : en cas de vol ou de suspicion de fraude, la loi protège le payeur.

Si ces premiers éléments ont fini de vous convaincre, passons à la mise en place sur votre plateforme.

*Source : Rapport annuel 2021 de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiements



2

METTRE EN PLACE LE PAIEMENT EN LIGNE SUR VOTRE PLATEFORME ASSOCONNECT

OUVRIR UN COMPTE EN LIGNE

L'opération prend moins d'une minute chrono en main, et ne coûte absolument rien !

Depuis votre plateforme AssoConnect, rendez-vous sur **Paielements > Activation**.

Une première étape vous propose une vidéo (facultative) avant de vous guider sur les 3 étapes de création :

1. Renseignez les informations de votre association : le **nom officiel** sur les statuts et l'adresse.
2. Indiquez le **représentant légal**, sa date de naissance, et sa fonction au sein de l'association.
3. Choisissez comment vous souhaitez gérer le coût du paiement en ligne : **pourboire ou frais de transaction**. Vous pourrez modifier ce choix par la suite.

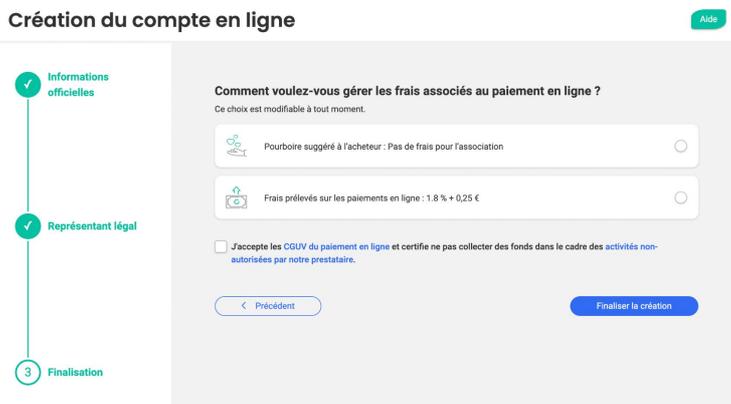
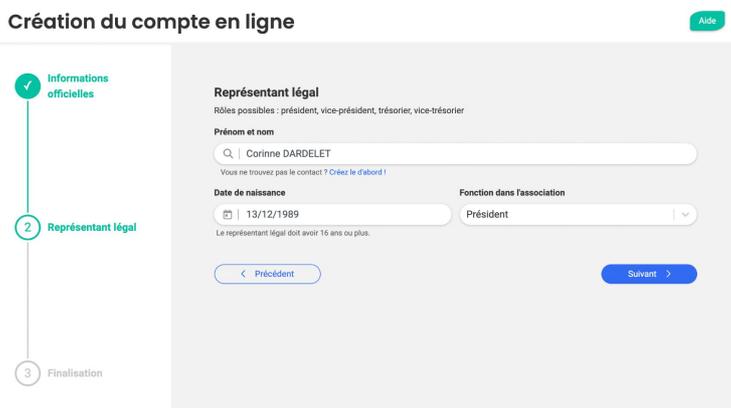
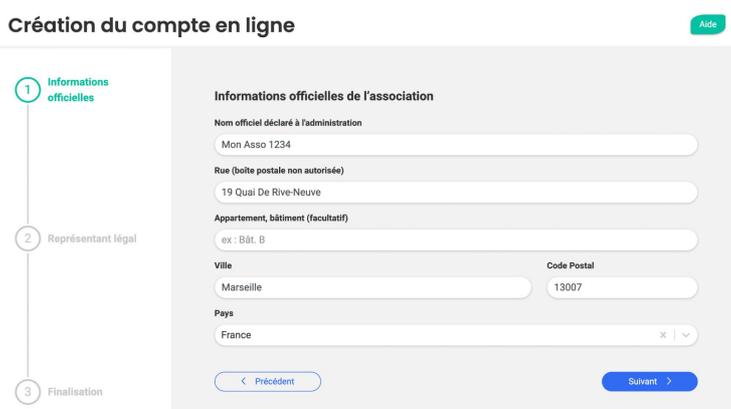
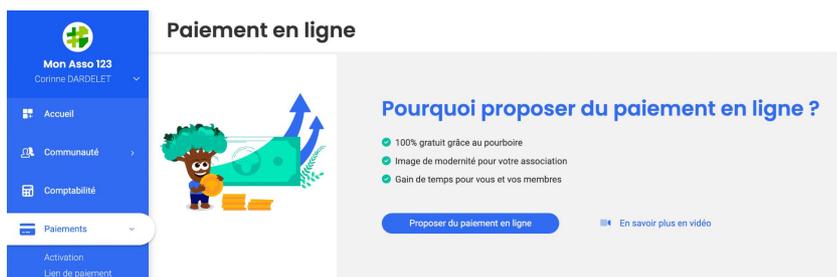
A noter : si vous choisissez le pourboire, vous vous engagez à ne pas dissuader vos membres d'en laisser un.

Acceptez les CGUV et validez.

Votre compte en ligne est créé : vous pouvez désormais proposer du paiement par CB sur vos formulaires.

Une fois que c'est fait, vous pouvez directement :

- **Envoyer un lien de paiement** pour récupérer de l'argent en 2 minutes auprès d'une ou plusieurs personnes
- **Créer ou modifier vos formulaires** pour y intégrer le paiement en ligne, par carte bancaire.





CERTIFIER SON COMPTE EN LIGNE

L'opération consiste à **prouver que l'association existe**, de même que son **compte bancaire** et son **représentant légal**. C'est une obligation légale pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Bonne nouvelle, cette opération est **facile et rapide** sur AssoConnect.

A noter : ce n'est pas AssoConnect qui certifie votre compte en ligne, mais notre prestataire de paiement, habilité pour cela.

Pourquoi certifier son compte ?

Pour continuer à encaisser des paiements et récupérer les fonds collectés sur votre compte en banque. Sans action de votre part, passées ces 30 jours, le compte sera temporairement bloqué. [Voir les documents nécessaires pour la certification](#)

Vous pouvez commencer à collecter des fonds en ligne !



Certifier son organisation

CERTIFIER



Certifier les informations du représentant légal

CERTIFIER



Certifier au moins un compte en banque

CERTIFIER

Depuis votre plateforme AssoConnect, rendez-vous sur la page dédiée à votre service de paiement en ligne (**Formulaire > Paiement en ligne** pour les offres Sérénité et Professionnelle, **Paiements > Paiement en ligne** pour l'offre Liberté).

Si votre compte n'est pas encore certifié, un bouton "Certifier mon compte" apparaît. Il vous mène sur la page ci-dessus.

CERTIFIER SON ORGANISATION

A cette étape, fournissez au choix :

- ▲ Le numéro de **SIRET** (recommandé)
- ▲ Le numéro **RNA** - Registre National des Associations

Pour renforcer la vérification, vous pouvez également fournir les **statuts signés et datés** à la date du jour.

Vérifier l'organisation

[Retour](#) [Aide](#)

Nom officiel sur les statuts

Numéro d'immatriculation officiel de votre organisation

Numéro SIRET (recommandé) Numéro RNA

Numéro SIRET

La certification est plus rapide avec le SIRET

Vos statuts signés et datés du jour (facultatif)

Critères à respecter :

CERTIFIER LES INFORMATIONS DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Il s'agit ici de prouver que l'existence du représentant légal de l'association.

Pour cela, renseignez son adresse et fournissez un document d'identité : carte d'identité ou passeport.

Les conditions de validité du document chargé sont indiquées. Suivez-les attentivement pour une certification rapide.

IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Quels sont les documents et les fichiers non acceptés ?



Fichier flou ou surexposé. Privilégiez une photo plutôt qu'un scan



Respecter une marge de minimum 1cm autour du document



Fichier mal redimensionné, coupé, non recadré, avec un arrière-plan ou incliné



Document cassé, endommagé, taché ou périmé

Comment télécharger ma pièce d'identité ?

- JPG, JPEG, PNG ou PDF (max 2 pages)
- Taille maximum : 4 Mo
- Taille minimum : 100 Ko (1 Ko min pour les PDF)
- Photo en couleur, recadrée, droite

Type de document

Carte d'identité Passeport

Recto du document

Verso du document

[Vérifier](#)

Partie 2 - Mettre en place le paiement en ligne sur sa plateforme AssoConnect

5



CERTIFICATION DU COMPTE BANCAIRE

Si vous avez déjà créé vos comptes bancaires en Comptabilité, vous les retrouvez ici. Sinon, créez un nouveau compte bancaire.

Vous devez en certifier au moins un. Pour cela, fournissez un RIB récent du compte.

Une fois ces trois étapes faites, vous êtes tranquille : la balle est dans le camp du prestataire de paiement qui vérifie les documents fournis. La certification prend quelques jours, un mail vous informe de son issue.

METTRE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE SUR SES FORMULAIRES

Dès l'ouverture de votre compte en ligne, vous pouvez proposer le paiement par carte bancaire sur vos formulaires.

Pour cela, rendez-vous sur la page de configuration du formulaire de votre choix. A l'étape "4. Paiement et confirmation", sélectionnez "Carte bancaire".

"Carte bancaire en plusieurs fois" est également disponible (sauf pour les dons) : en divisant le paiement en plusieurs échéances, cette facilité de paiement répartit l'effort financier dans le temps.

N'oubliez pas d'enregistrer votre formulaire et de diffuser le lien.



3

SUIVRE LES PAIEMENTS ET RÉCUPÉRER LES FONDS COLLECTÉS EN LIGNE

Tout se passe sur la page dédiée à votre service de paiement en ligne (Formulaires > Paiement en ligne pour les offres Sérénité et Professionnelle, Paiements > Paiement en ligne pour l'offre Liberté).

SUIVRE LES PAIEMENTS EN LIGNE

Cette page rassemble toutes les informations relatives aux paiements collectés en ligne, quel que soit le type de formulaire. Vous y retrouvez :

- Le solde de votre compte en ligne à la date du jour,
- Le solde au dernier jour du mois précédent,
- Les décaissements : les remboursements et autres sorties d'argent engagées,
- Les encaissements : les sommes reçues sur le mois en cours,
- Les virements : l'argent qui va arriver sur votre compte bancaire,
- Les relevés de compte en ligne et la balance associée pour faire des vérifications,
- Les factures de compte en ligne avec les frais de transaction si c'est ce que vous avez choisi,
- L'accès à vos comptes bancaires si vous voulez en certifier un autre.

Mon service de paiement en ligne

Solde au 08/02/2023
1 300,00 €
Virement vers ma banque
Mes mouvements à venir 0,00 € → ?

DÉTAIL DES OPÉRATIONS DU MOIS au 08/02/2023

Solde au 31/01/2023 1 100,00 €	Mes décaissements -0,00 €	Mes encaissements + 200,00 €	Mes virements -0,00 €
--	-------------------------------------	--	---------------------------------

MES OPÉRATIONS

- Mon relevé de compte en ligne [Consulter](#)
- Mes factures de compte en ligne [Consulter](#)
- Mes comptes en banque [Consulter](#)

RÉCUPÉRER L'ARGENT COLLECTÉ EN LIGNE

Depuis la page de service de paiement en ligne, cliquez sur le bouton "Virement vers ma banque". Dans la fenêtre de dialogue, choisissez :

- Le montant à virer,
- Le compte vers lequel effectuer le virement - seul un compte certifié peut être sélectionné.

Il arrive que le bouton "Virement vers ma banque" ne soit pas actif. Trois raisons peuvent l'expliquer :

- Vous avez effectué un virement dans les 5 derniers jours ouvrés, il faut alors patienter un peu
- La certification du compte en ligne n'est pas finalisée
- Certaines vérifications de sécurité sont nécessaires (cas particuliers, dans ce cas, nous prenons contact avec vous).

Une fois la demande de virement faite, l'argent met quelques jours à arriver sur votre compte bancaire, ce délai dépend principalement de votre banque.